

PLATEFORME DE SERVICES JEUNES

Secteur

Enfance - Jeunesse - Familles



Rapport d'activités 2025

PLATEFORME DE SERVICES JEUNES

2 rue Colonel Gassin
06300 Nice / Tél. 04 93 04 32 20

direction-enfance-famille@fondationdenice.org

REFUSER LA FATALITE DE L'EXCLUSION

La Fondation de Nice Patronage Saint-Pierre Actes poursuit son action en faveur des plus démunis, en apportant des réponses aux situations de précarité et d'exclusion, selon des valeurs et des principes qui privilégient la dignité, le respect, la solidarité, les droits et les responsabilités de chaque personne accompagnée.

Nos engagements ont pour but de changer les représentations sur la pauvreté, d'expérimenter des pratiques et des actions sociales innovantes et de mettre la personne en situation de choisir librement son chemin de vie. Au cœur de toutes nos initiatives se trouve la volonté de renforcer le pouvoir d'agir de chacun.

Grâce à l'action de nos 479 salariés-ées réparti.es sur 33 sites sur tout le département des Alpes-Maritimes, à un budget de fonctionnement de 33,5 millions d'euros. La Fondation accompagne près de 12 024 personnes chaque année et gère 573 logements dont 55 lui appartiennent et dans lesquels sont hébergés les publics.

Un tiers-lieu alimentaire et durable vient compléter et enrichir les actions des secteurs de la Fondation. Autour d'un jardin solidaire, d'une épicerie sociale et d'une épicerie solidaire itinérante, ce lieu favorise les rencontres, la participation et la mixité sociale entre habitants, bénévoles et personnes accompagnées, et mobilise chacun, grands et petits, autour des enjeux environnementaux et de l'alimentation durable.

Nous sommes également membres du groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS) Un Chez Soi d'Abord créé en 2019 avec Isatis et l'association hospitalière Sainte-Marie, qui loge et accompagne 100 personnes ayant des troubles psychiques, en situation d'errance.

Nos interventions se déclinent dans 3 secteurs autour de 9 domaines d'activités stratégiques.

Le Secteur Accompagnement Social et Médico-Social se consacre aux publics les plus vulnérables et à la lutte contre la grande pauvreté.

Ses actions s'organisent autour de trois domaines d'activités stratégiques, Santé/Addictions, Hébergement/Logement et Asile/Insertion, qui poursuivent les missions suivantes :

- Héberger et mettre à l'abri des personnes sans domicile stable, migrantes, en situation de grande précarité ou avec des maladies dégénératives et invalidantes.
- Accompagner chacun vers l'accès aux droits, au logement et à l'emploi.
- Prévenir les expulsions locatives par une intervention précoce auprès des ménages en difficulté.
- Proposer un soutien individualisé aux personnes vivant avec des addictions, et mettre en œuvre des actions de réduction des risques et des dommages.

Ce secteur bénéficie de 50 % du budget de la Fondation et de 70 % des logements gérés par celle-ci, soit 395 hébergements. Il a la particularité de déployer son action globale sur près de 17 communes du département, dont 13 situées dans le moyen et le haut-pays en faisant un acteur fort de la redynamisation des territoires ruraux et de montagne.

En 2025, le secteur a connu une année placée sous le signe de la prudence budgétaire et de la réflexion sur l'évolution de son organisation, dans un contexte national et local marqué par des

incertitudes financières et un accroissement des injonctions contradictoires entre objectifs quantitatifs et qualitatifs.

Il a notamment été confronté à des contraintes budgétaires importantes au niveau de son Unité Logement d'Accompagnement Mobile. En effet, après avoir étendu en 2024 les actions de cette dernière sur l'Ouest du département, des réductions de moyens en ont substantiellement réduit le périmètre et l'envergure en 2025.

Néanmoins, le secteur a su maintenir le cap et faire preuve de réactivité et d'agilité, notamment grâce à des initiatives fructueuses de rationalisation des coûts et à la réorganisation de certaines équipes.

Le Secteur Accès à l'Emploi repose sur le principe de « l'emploi d'abord », selon lequel toute personne a en elle les ressources pour travailler. La reprise d'activité est abordée comme un moyen d'accès à l'autonomie, accessible à tous. Il met en pratique des pédagogies alternatives, basées sur les forces et la médiation active (Intervention sur l'Offre et la Demande, Individual Placement and Support).

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques : la relation entreprises, l'inclusion par l'activité économique et l'accompagnement vers l'emploi qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Développer un réseau d'entreprises dans le but de mettre en relation offres et demandes d'emploi (Cap entreprise, Travailleurs Handicapés Objectif Emploi).
- Mettre en situation de travail au travers des activités de ressourcerie et de rénovation second œuvre (atelier d'adaptation à la vie active, chantier d'insertion, entreprise d'insertion, Premières Heures en Chantier).
- Accompagner vers l'emploi les allocataires du RSA (Flash emploi, Appui Intensif Emploi, Dynamique emploi seniors, Plateforme emploi), les déplacés de guerre Ukrainiens.
- Accompagner à l'emploi et vers un logement pérenne des personnes accueillies en CHRS ou bénéficiaires de la protection internationale (plateforme emploi, programme COACH : CO-construire un Accompagnement Complet pour les personnes hébergées vers l'emploi et le logement).
- Aller à la rencontre des personnes sans abri en leur proposant un accès à l'emploi direct : Equipe Mobile Emploi.
- Définir un projet professionnel pour des personnes en situation de handicap (Etablissement et Service de Pré-Orientation).
- Intervenir en maison d'arrêt pour préparer la sortie.
- Favoriser la mobilité grâce à notre Auto-école Sociale et la mise à disposition de véhicules.
- Lutter contre la précarité énergétique (l'action éco-énergie).

Le Secteur Accès à l'Emploi déploie ses interventions sur tout le département même s'il a fermé le site de Cap entreprise Menton en 2025. Il concentre ses actions sur la bande littorale sur 11 sites distincts.

Le Secteur Enfance-Jeunesse-Familles réunit les établissements et services œuvrant pour la protection de l'enfance et dans le soutien aux jeunes adultes en situation de grande précarité. Il apporte un soutien matériel, éducatif et psychologique aux enfants, adolescent.es, jeunes majeur.es confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance ainsi qu'à leurs familles.

Ses actions sont structurées autour de trois domaines d'activités stratégiques, l'enfance, la jeunesse et le milieu ouvert, qui mettent en œuvre les missions suivantes :

- Héberger, accompagner des enfants dès l'âge de 3 ans, des adolescent.es et des jeunes majeur.es tout en favorisant l'accès à l'autonomie (4 maisons d'enfants à caractère social, enfants, adolescents).
- Héberger, soutenir et faciliter l'intégration des mineurs.es non accompagnés.es et leurs enfants (Service Mineurs Non Accompagnés, MNA, dans le diffus).
- Assurer la mise à l'abri ainsi que l'insertion sociale et professionnelle de jeunes (18 à 25 ans), en situation complexe sur le plan familial, social et souvent sans solution de logement (Plateforme de Services Jeunes).
- Apporter un soutien matériel et éducatif aux enfants et à leurs familles (Action Educative à Domicile, Placement A Domicile).
- Représenter et accompagner les mineur.es victimes en justice (service Pélican d'administrateurs ad hoc).
- Maintenir les liens familiaux malgré l'incarcération (Service d'Accompagnement à la Parentalité).
- Lutter contre le décrochage scolaire à travers des activités éducatives et une pédagogie permettant à chacun d'exprimer ses talents (Lieu Ressources).

Le Secteur a ouvert un nouvel établissement en centre-ville à Nice en octobre 2025, organisé en 2 Services, pour des jeunes filles mineures dont certaines peuvent être enceintes ou avoir de jeunes enfants, MNA ou pas. Cela a donné lieu à une réorganisation des activités du domaine jeunesse.

Début septembre 2025, le secteur a lancé une expérimentation pour la mise en place de l'Accueil Durable et Bénévole. Ce nouveau dispositif de protection de l'enfance sur le territoire, permet à un enfant, dont les possibilités de retour en famille sont nulles, d'être accueilli chez un tiers et d'éviter ainsi les ruptures institutionnelles inéluctables.

Pour faire face à la saturation de la Plateforme de Service Jeunes, le secteur expérimente depuis fin 2025, une plateforme de colocation. Il s'agit de proposer à des jeunes sortants sans garant, de sous louer à la Fondation un appartement en colocation, évitant ainsi les exigences des bailleurs en termes de ressources notamment. L'accompagnement des jeunes se poursuit pour leur permettre d'accéder à un logement en titre.

Le Siège Social complète les interventions de ces directions opérationnelles par des fonctions supports : la direction générale, la DRH, la DAF, la direction de l'immobilier complétées d'une responsable communication et levée de fonds jusqu'en août 2025.

Elles apportent une expertise par leur soutien technique et garantissent le respect des réglementations.

Après le déploiement d'un SIRH en 2024, le siège social continue de se moderniser avec le lancement de la dématérialisation du circuit de la facture.

Cette dynamique d'ensemble s'inscrit en cohérence des 2 orientations stratégiques de la Fondation :

1. **Le développement du pouvoir d'agir dans le but de :**

- Renforcer le pouvoir d'action et de décision des personnes accompagnées, mineur.es et majeur.es, en vue de les rendre davantage actrices de leur parcours, autonomes et leur permettre d'influencer positivement le cours de leur vie.
- Consolider l'identité managériale de la Fondation basée sur davantage d'horizontalité, associant le collaborateur-trice à la chaîne de décisions pour favoriser l'engagement, susciter des initiatives et des projets, en privilégiant l'expérimentation ainsi que la méthode essai-erreur.
- Favoriser des comportements responsables (consom'ateurs, éco citoyens...) au niveau des salariés-ées et des personnes accompagnées.

2. L'innovation sociale afin de :

- Poursuivre et intensifier la fonction recherche et développement pour continuer à innover dans les pratiques sociales et dans les actions à mener au profit des publics les plus vulnérables.
- Rechercher des financements privés, des coopérations, des montages favorisant l'expérimentation, l'initiative dans le but de réduire toute forme de précarité et d'exclusion.

Trois faits marquants en 2025 :

- Une année de développement, de transformation et de stabilisation pour le secteur jeunesse-enfance-famille.
- L'anticipation d'un avenir économique contraint et fluctuant avec des études de coûts et la prise en compte des diminutions budgétaires dans certains Secteurs et au Siège Social.
- Plus de plaidoyers en faveur des personnes que nous accompagnons subissant des rejets (halte de nuit, usagers de drogue à la rue) et de valorisations de nos réussites afin de changer la vision sur les personnes précaires et attirer des compétences.

Les perspectives 2026 :

- Prendre soin des équipes en première ligne face à la baisse des moyens de l'urgence sociale.
- S'engager concrètement dans des actions de réduction de notre bilan carbone.
- Accompagner la réorganisation des fonctions supports du siège social avec le départ simultané à la retraite du DAF, du responsable informatique et la prise de poste d'une nouvelle DRH.
- Poursuivre le développement et l'expérimentation d'actions à fort impact social auprès des plus précaires : extension du « Un Chez Soi jeunes », accompagnement de personnes âgées marginalisées en sortie d'Halte de Nuit dans des EHPADs, création d'une résidence-accueil...

Sommaire

I - PRÉSENTATION DU SERVICE.....	2
1-1 L'équipe	2
1.2 Les temps de rencontre et de partage collectif :.....	2
1.3 Les temps de formations en 2025 :	3
II - MODALITÉS D'ADMISSION.....	3
2.1 Critères d'admissibilité	3
2.2 Les caractéristiques du public accueilli et accompagné	3
III - DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES JEUNES SUIVI(E)S EN 2025	5
3.1-Taux d'occupation	5
3.2-Nombre d'admissions en 2025.....	5
3.3-Nombre de suivis en 2025.....	7
3.4-Provenance et statut des jeunes à l'admission.....	8
3.5-Nombre de NEET à l'entrée.....	9
IV – LES SORTIES DU DISPOSITIF	9
4.1 Situation professionnelle à la sortie	10
4.2 Solution d'hébergement à la sortie	11
4.3-Durée des accompagnements en 2025.....	13
V – EXEMPLE DE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT EN 2025	14
PARTENAIRES.....	16
CONCLUSION	17

I - PRÉSENTATION DU SERVICE

1-1 L'équipe

L'équipe est composée :

- ❖ Une Assistante de Service Sociale
- ❖ Une éducatrice spécialisée
- ❖ Un travailleur social
- ❖ Une apprentie éducatrice spécialisée
- ❖ Un coordinateur
- ❖ Un responsable d'activités

Cette pluridisciplinarité permet de favoriser :

- ❖ Le partage de compétences ou savoir-faire au service des personnes accompagnées
- ❖ Une efficacité et une réactivité dans l'accompagnement, au plus près des besoins
- ❖ Des liens de proximité partagés par tous

Chaque travailleur social a en moyenne 11 jeunes en référence en file active. Ils interviennent sur une amplitude de 09h00 à 19h00, 5 jours sur 7.

En cas d'urgence, les personnes accompagnées peuvent joindre l'équipe de l'internat pour adolescents la Guitare. Suivant les cas de figure un cadre d'astreinte est joignable toute l'année 7 jours sur 7 et 24h/24h.

1.2 Les temps de rencontre et de partage collectif

a) Les réunions d'équipe hebdomadaires ont lieu tous les jeudis matin. Sont abordés, pendant ces réunions :

- ❖ L'organisation hebdomadaire : accompagnements, rencontres employeurs, rendez-vous à fixer et organisation des visites à domicile ;
- ❖ Différents points relatifs à l'organisation du service et les informations générales ;
- ❖ Échanges sur les situations des jeunes et réflexion sur les actions à mener : situations problématiques, conditions de sorties, etc.
- ❖ Interventions ponctuelles de partenaires internes ou externes.

Ces temps peuvent s'organiser en cercle afin de favoriser l'intelligence collective ou chacun est appelé à prendre position pour faire avancer les sujets de manière efficace.

b) Analyse des pratiques :

L'équipe bénéficie d'un temps d'analyse de pratiques mené par un intervenant extérieur à raison d'une séance de 2 heures par mois.

1.3 Les temps de formations en 2025

Une salariée a pu bénéficier d'une formation concernant la prévention des risques routiers en lien avec l'auto-école sociale de la Fondation.

II - MODALITÉS D'ADMISSION

2.1 Critères d'admissibilité

- ❖ Être domicilié sur la Métropole Nice Côte D'azur
- ❖ Être âgé de moins de 25 ans
- ❖ Être en situation régulière sur le territoire Français

Les jeunes accompagnés par la Plateforme sont orientés par de nombreux partenaires comme la Mission Locale, les MSD, des services d'ALC ou de Montjoye, des services internes à la Fondation ou encore les UEMO / PJJ. Les jeunes peuvent aussi se présenter directement au service, un premier RDV d'accueil est alors fixé.

Le travailleur social qui accueille le jeune réalise un diagnostic de situation qui prend en compte son parcours et ses besoins afin de coconstruire un accompagnement personnalisé et adapté. Lors de l'intégration du jeune à la Plateforme, nous formalisons les objectifs d'accompagnement au sein d'un contrat d'admission qui est ensuite validé par la Métropole lors de la commission du Fond d'aide aux jeunes. L'accompagnement proposé peut se réaliser avec ou sans hébergement. En cas d'hébergement sur un de nos trente-quatre studios, la durée est fixée à trois mois renouvelables une fois. En parallèle, nous coconstruisons avec le jeune son PAI (Projet d'Accompagnement Individualisé) qui définit les objectifs de travail durant son accompagnement.

2.2 Les caractéristiques du public accueilli et accompagné

Il s'agit de jeunes de 16 à 25 ans se heurtant à des difficultés d'insertion professionnelle, sociale et d'accès à un logement. Il peut s'agir pour certains, de personnes dites « NEET » et/ou Sans Domicile Stable.

Les problématiques repérées chez les jeunes lorsqu'ils sollicitent la Plateforme sont généralement liées à :

- ❖ Absence de logement
- ❖ Rupture familiale
- ❖ Absence de travail et/ou de lien sociaux
- ❖ Difficulté pour accéder aux droits communs
- ❖ Situation administrative en cours de régularisation
- ❖ Faible niveau scolaire
- ❖ Parcours ASE semé de ruptures
- ❖ Sortant de prison

Les personnes accompagnées, dont le parcours est souvent chaotique font majoritairement part de leurs difficultés familiales, souvent vécu comme traumatique, qui serait à l'origine de leur propre difficulté.

Difficultés familiales évoquées :

- ❖ Situation de précarité physique, psychique ou sociale des parents avec ou sans addictions qui ont pu entraîner une négligence de soin, d'éducation...
- ❖ Absence ou présence discontinue d'un ou des deux parents
- ❖ Situation de violence qu'elle soit conjugale ou intrafamiliale
- ❖ Situation de violence sexuelle

L'accompagnement réalisé par l'équipe de travailleurs sociaux a permis de repérer certaines problématiques individuelles récurrentes des jeunes accompagnés.

Il s'agit de :

- ❖ Troubles psychiques relevant d'une prise en charge médicale qui peut être associée à la prise d'un traitement.
- ❖ Troubles du comportement (hyperactivité, agression, délinquance, incarcération...),
- ❖ Trouble du comportement associé à des problématiques d'attachement
- ❖ Addictions
- ❖ Faible estime de soi
- ❖ Difficulté dans les apprentissages
- ❖ Repli, isolement
- ❖ Non-maitrise de la langue, du droit commun

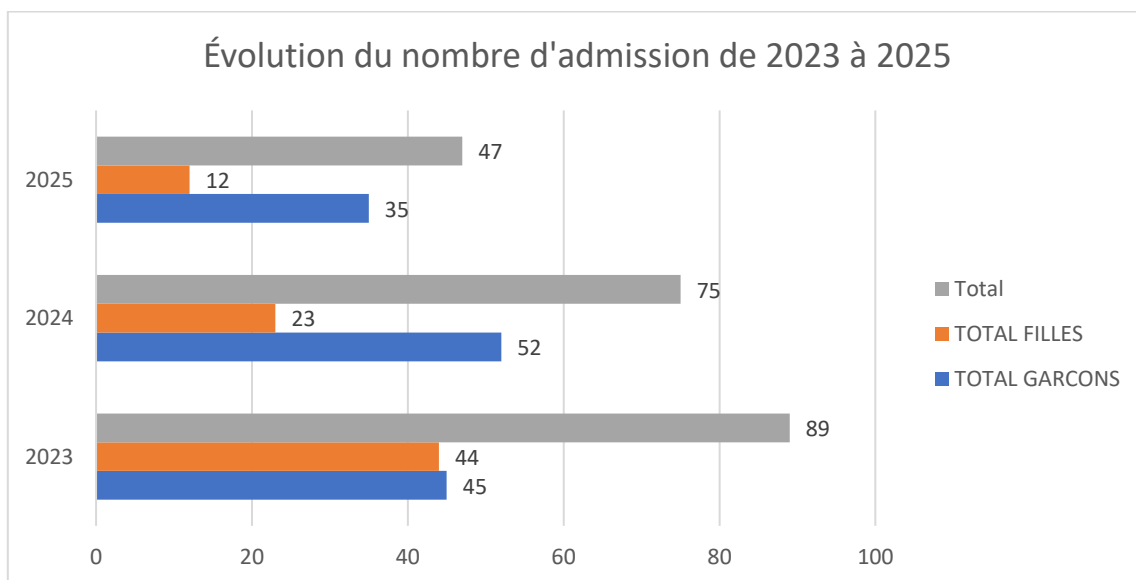
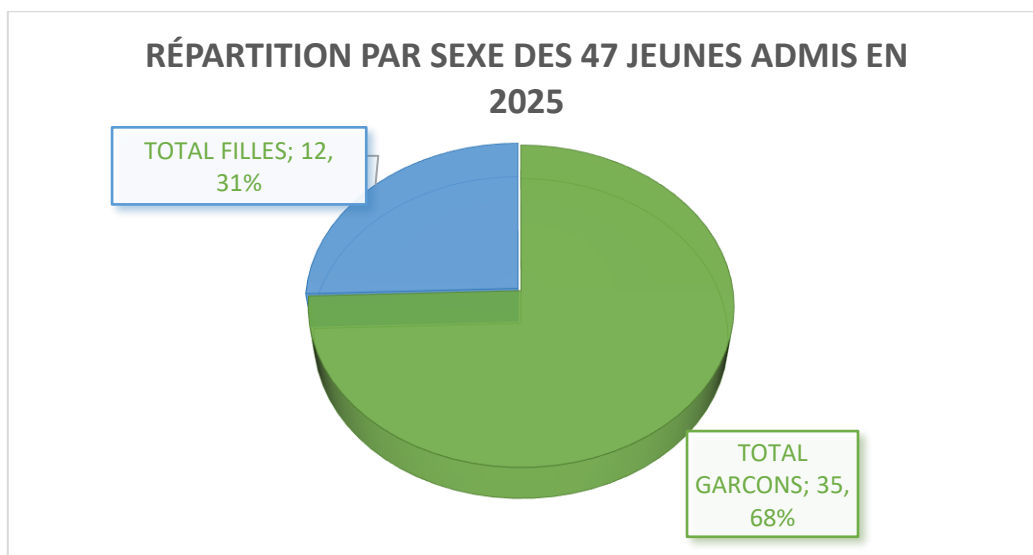
III - DONNÉES CHIFFRÉES SUR LES JEUNES SUIVI(E)S EN 2025

3.1 Taux d'occupation

Cette année, nous avons réalisé 12352 nuitées sur 12410 possibles. Ce qui représente un taux d'occupation de 99,53%

3.2 Nombre d'admissions en 2025

Sur l'année 2025, nous avons admis 47 jeunes, 35 garçons et 12 filles.

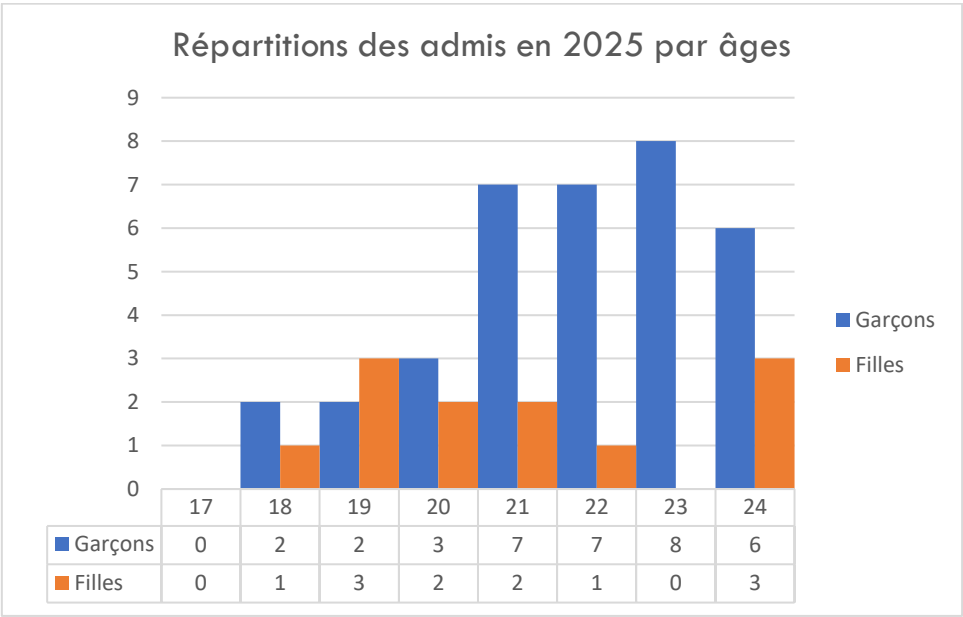


Sur l'année 2025, nous pouvons constater une diminution importante d'admissions. Comme l'année précédente, nous avons dû temporairement arrêter les admissions sur la période du 14 juillet au 15 septembre. Une trentaine de personnes étaient en liste d'attente mi-juillet pour obtenir un accompagnement avec mise à disposition d'un logement. Nombre bien au-delà de notre capacité à accompagner dans un délai raisonnable.

Également, nous avons mis en place une grille d'admission précise lors du 1^{er} accueil. Cela nous permet de mieux cibler notre public pour mieux l'accompagner. Cet outil nous a conduits à réorienter certaines personnes sur d'autres dispositifs, dès le premier accueil, notamment vers le CLLAJ ou vers des structures du médico-social, plus à même d'assurer l'accompagnement.

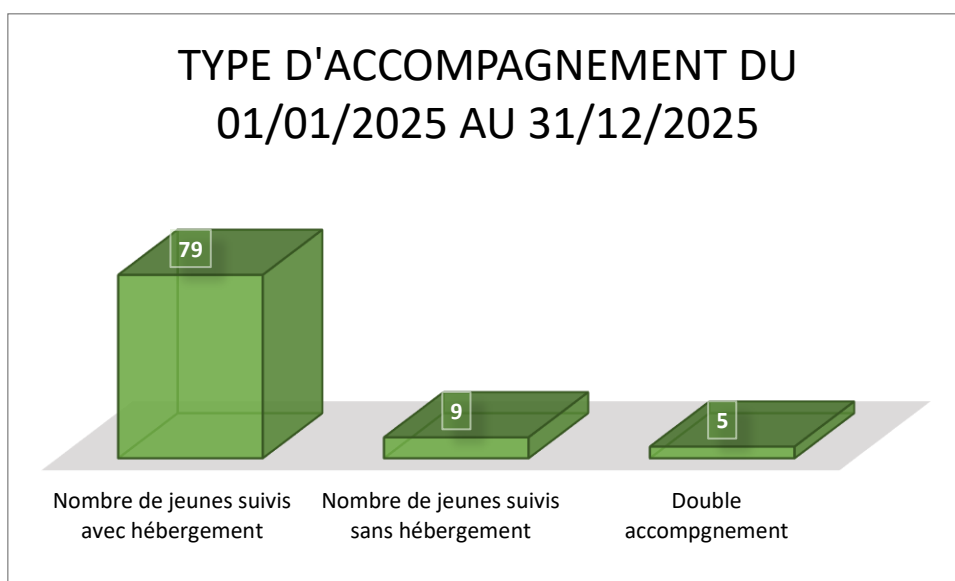
Il y a un nombre important d'orientations (161 demandes), mais beaucoup de jeunes ne se présentent pas au rendez-vous de 1^{er} accueil. Nous classons donc leur dossier.

Par ailleurs, rappelons que notre convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur a évolué en 2024, passant de 100 personnes accompagnées par ans à 90 en 2024 et 85 en 2025.

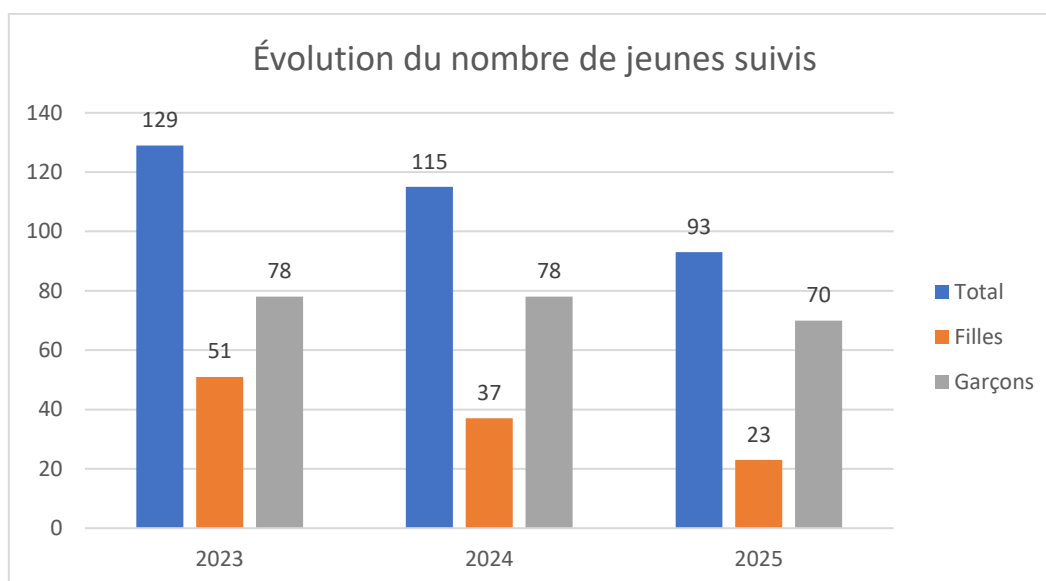


Contrairement à l'année 2024 où la part des 18/21 ans était importante, nous constatons que pour l'année 2025 c'est celle des 21/24 ans qui est significative. Elle représente 72% de nos admissions. À travers le récit de leur parcours, il semble que cette année un nombre important de jeunes, à leur majorité ont pu être hébergés par des tiers, ne sollicitant donc pas les dispositifs comme la Plateforme Jeunes. Cette solution étant temporaire, les jeunes reviennent demander du soutien.

3.3 Nombre de suivis en 2025



Nous avons suivi sur l'année 2025, 93 jeunes. La grande majorité nous a sollicités pour un accompagnement global avec une mise à l'abri (79 jeunes), 9 uniquement pour un soutien administratif et éducatif sans hébergement. Enfin, 5 jeunes ont bénéficié d'un double parcours, un hébergement puis un accompagnement sans logement pour stabiliser la sortie de notre dispositif.



Nous sommes sur la même tendance que les années précédentes.

Depuis 2023, nous constatons un nombre d'accompagnements au-delà des objectifs fixés conventionnellement (85 accompagnements/an pour l'année 2025).

En 2025, au regard des besoins importants, nous avons accompagné 8 personnes au-delà du seuil établi.

3.4 Provenance et statut des jeunes à l'admission

JEUNES ACCOMPAGNÉS HORS MNA			JEUNES ACCOMPAGNÉS MNA		
LIBELLÉ	NOMBRE	POURCENTAGE	LIBELLÉ	NOMBRE	POURCENTAGE
Mission locale	49	62,03	Mission locale	4	28,57
Bouche à Oreille	11	13,92	Bouche à Oreille	1	7,14
PJJ	1	1,27	MSD	1	7,14
MSD	2	2,53	Fondation de Nice	5	35,71
CCAS	1	1,27	ESCALE	2	14,29
Fondation de Nice	4	5,06	Association MIR	1	7,14
Jeune Reactif06	2	2,53	Total	14	100,00
ESCALE	5	6,33			
La Semeuse	1	1,27			
CLLAJ	2	2,53			
HU Montjoye	1	1,27			
Total	79	100			

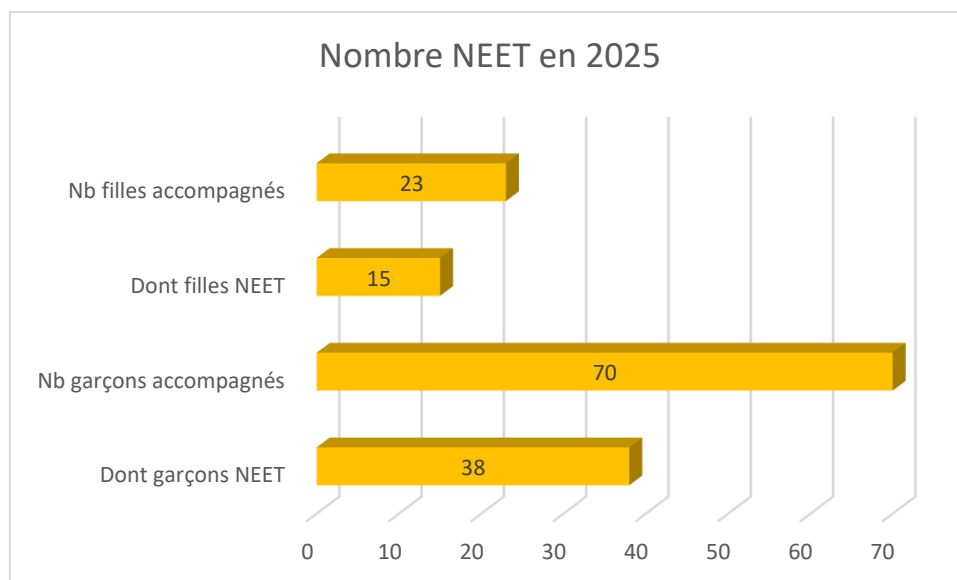
Nous constatons que la Plateforme Services Jeunes est reconnue sur le territoire par les différents partenaires pour la prise en charge et l'accompagnement des jeunes dont les situations sont très précaires. Sur les 93 jeunes suivis, 49 sont orientés par notre partenaire principale, la Mission locale. Ce qui représente 57% des orientations. Nous constatons également que nous avons eu 12 orientations par du bouche-à-oreille ce qui révèle notre ancrage fort sur le territoire de la Métropole Nice Côte D'Azur.

Également sur les 93 jeunes suivis, 79 n'avaient pas de prise en charge antérieure, ce qui représente près de 85% des jeunes suivis. 58 étaient SDF ce qui représente près de 62% des jeunes.

5 jeunes nés en France ont eu un parcours ASE (5%) et 14 sont d'anciens MNA (15%).

3.5 Nombre de NEET* à l'entrée

*NEET = Not in Education, Employment or Training ; ni étudiant, ni employé, ni stagiaire



Nous constatons une stabilisation des jeunes dits NEET par rapport à l'année dernière (61% en 2024). En 2025, 53 jeunes étaient NEET à l'entrée du dispositif, soit 57% des jeunes accompagnés.

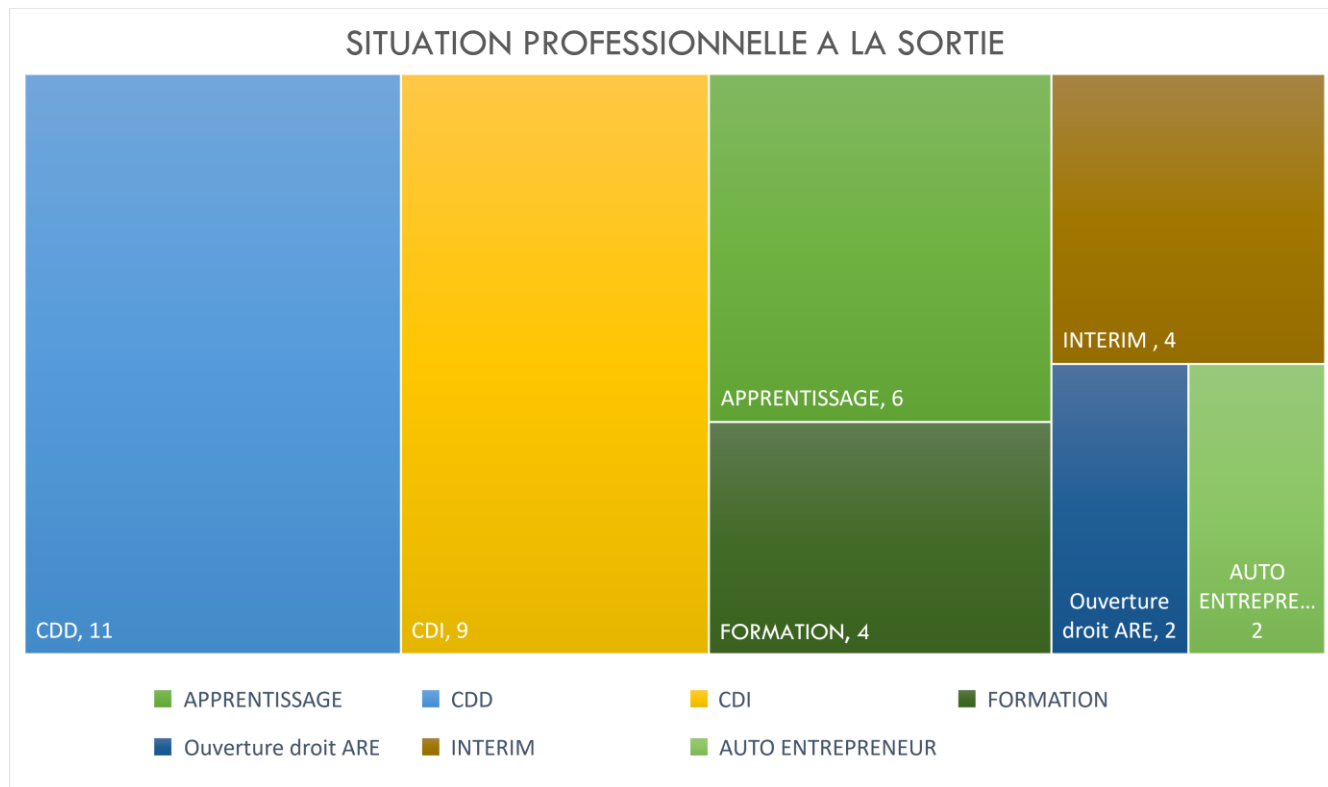
Les jeunes arrivent avec des situations de plus en plus précaires au sein de la Plateforme Jeunes.

IV – LES SORTIES DU DISPOSITIF

57 jeunes sont sortis du dispositif en 2025 :

- 45 à l'issue du contrat d'accompagnement
- 12 avant le terme du contrat d'accompagnement
 - 5 en raison d'une impossibilité à poursuivre l'accompagnement : 2 jeunes ont été incarcérés, 1 jeune hospitalisé, 1 jeune a reçu une OQTF, un a déménagé dans une autre Région. Ce nombre est en diminution par rapport à 2024 (8 sorties),
 - 7 à l'initiative du service en raison d'un manque de collaboration : non-respect du règlement intérieur, problèmes avec le voisinage, pour d'autres c'est la conséquence d'un manque d'engagement au sein de la Plateforme Jeunes (absence au RDV, démarches non faites ...). Le nombre de jeunes concerné est en diminution par rapport à l'année 2024 (13 jeunes). Cela peut s'expliquer par un meilleur diagnostic de situation lors du 1^{er} accueil.

4.1 Situation professionnelle à la sortie



36 jeunes sont sortis en emploi ou en formation en 2025, soit 63% des jeunes sortis.

Le niveau de sortie en emploi avec un contrat durable se maintient par rapport à 2024 :

- CDI, 9 jeunes soit 16% des sorties (27% en 2024)
- CDD, 11 jeunes soit 19% des sorties (9% en 2024)
- Apprentissage 6 jeunes soit 11% des sorties (9% en 2024)

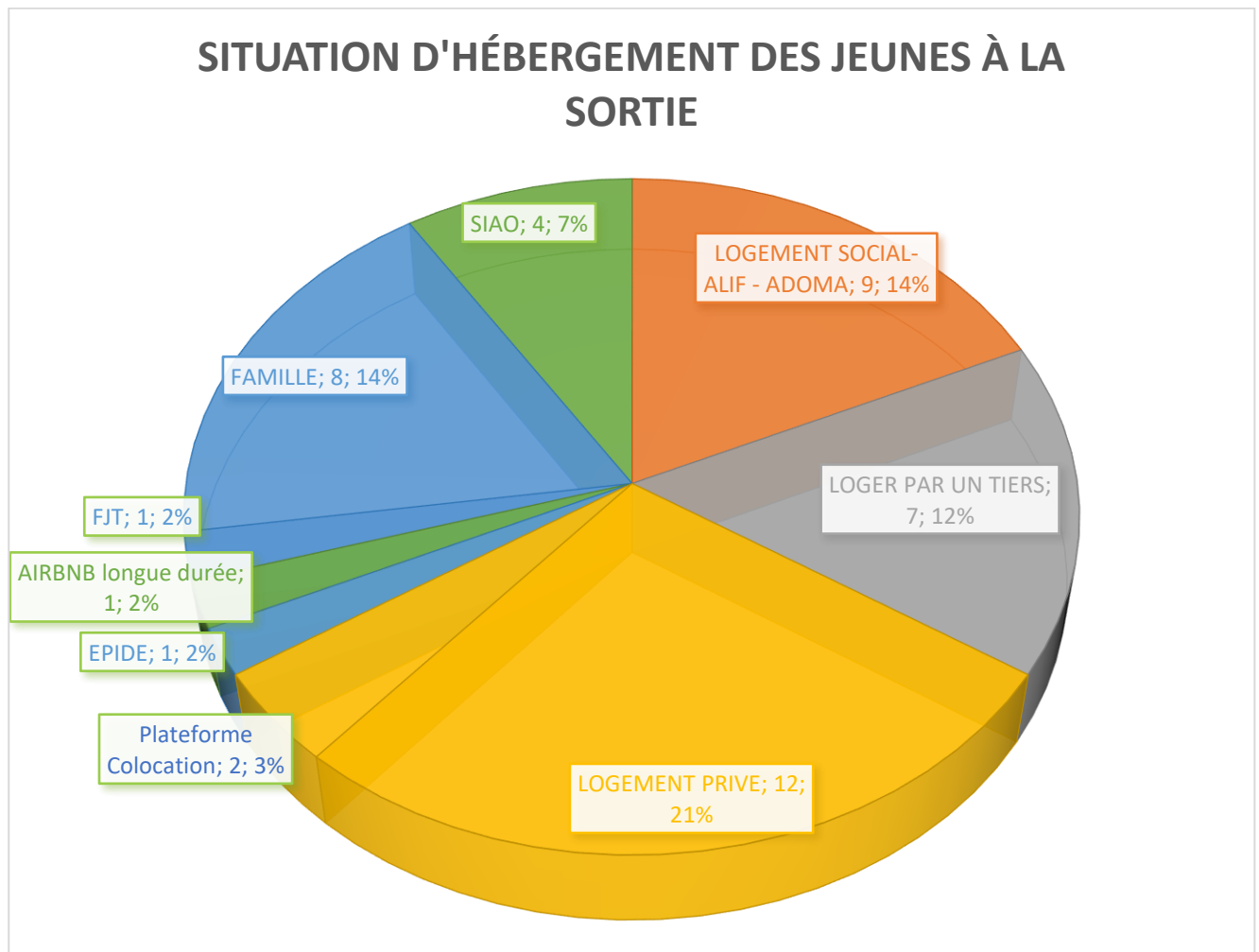
Nous constatons une diminution du nombre de jeunes sortis en CDI. À contrario, le taux de sorties en CDD ou contrat d'apprentissage est lui en augmentation. De nouveau, l'accession à un poste en CDI est plus difficile en 2025, du fait peut-être des tensions économiques liées aux incertitudes budgétaires en France.

Seuls 4 jeunes sont sortis en situation de formation. Nous pouvons ici faire l'hypothèse de la nécessité pour ces jeunes d'avoir des ressources afin de pouvoir assumer un logement et les frais du quotidien.

Le taux de sorties en situation d'emploi ou de formation (63%) est en augmentation par rapport à 2024 (58%). Malgré les difficultés d'accès au marché du travail pour les jeunes que nous accompagnons, la mobilisation de l'équipe ainsi que celles des jeunes ont permis ce résultat.

Sept jeunes sont sortis sans emploi ni formation. Un seul n'a pas eu d'expérience professionnelle durant l'accompagnement, les 6 autres ont signé un contrat de travail mais ont perdu leurs emplois avant la sortie du dispositif.

4.2 Solution d'hébergement à la sortie



Sur les 45 jeunes sortis à l'issue de leur contrat d'accompagnement :

- 8 sont retournés en famille
 - 7 ont trouvé une solution chez un tiers (amis, conjoints...)
 - 12 ont bénéficié d'un logement privé
 - 2 jeunes ont intégré la plateforme de colocation proposée par le service en sortie de dispositifs afin de sécuriser leur situation durant quelques mois
- La part des sorties en logements privée (colocation ou studio) est en diminution (21 % contre 28% en 2024)

- 9 ont bénéficié d'un logement social (7 Adoma et 1 Alif, 1 jeune a obtenu un logement social avec Côte d'Azur Habitat). La part des sorties en logement social est en augmentation, 14% contre 5% en 2024.
- 1 sortie sur un FJT
- 1 sortie à l'EPIDE (Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi)
- 4 jeunes ont été relogés par le SIAO
- 1 jeune a opté pour la location longue durée Airbnb (ne figure pas dans le tableau)

Pour les 7 jeunes sortis par manque de collaboration ou pour les 5 sortant pour impossibilité de poursuivre l'accompagnement, ils n'ont pas souhaité (hormis deux jeunes incarcérés et 1 jeune hospitalisé pour une longue durée), nous informer de leur situation de logement à la sortie.

Notre coopération avec le SIAO et ADOMA nous a permis de proposer des logements sociaux aux jeunes que nous accompagnons et ainsi augmenté le taux de sortie en logement de 48% en 2024 à 78% en 2025.

Nous constatons que le relogement par des amis ou dans la famille traduit souvent une situation de fragilité.

Pour 2026, nous essayons d'accentuer notre partenariat avec ADOMA pour pouvoir nous aider à reloger les jeunes. Nous espérons également pouvoir faire plus d'orientation sur les FJT, quand ils seront intégrés au SIAO.

Un projet innovant : La Plateforme de Collocation

En décembre 2025, nous avons lancé l'expérimentation d'une plateforme de collocation, afin de faciliter la sortie du dispositif des jeunes qui ont pu reprendre une activité rémunérée dans le cadre de leur accompagnement à la PFJ, mais qui ont besoin de sécuriser leur parcours, notamment pour trouver une solution d'hébergement stable.

Le principe repose sur le fait de proposer un bail de sous location au sein de 3 appartements de type 3 pièces en collocation non mixte (2 jeunes par appartement). Ces appartements seront loués par la Fondation dans le parc privé.

Le jeune signera un bail individuel dont le loyer sera équivalent à la moitié du loyer de l'appartement auquel seront ajoutées les charges comprenant le coût des fluides.

Une caution de 300€ sera demandée à l'entrée dans le logement.

Nous proposerons un accompagnement limité dans le temps (6 mois maximum) pour :

- Poursuivre un travail sur le budget
- Rechercher un logement
- Assurer le maintien dans l'emploi
- Travailler sur l'usage d'habiter : lien avec le voisinage, tenu du logement, gestion des fluides
- Travailler le lien social au travers de la collocation

4.3 Durée des accompagnements en 2025



En 2025 l'accompagnement le plus court correspond à une jeune fille qui a quitté le département juste après sa prise en charge par la PFJ car un membre de sa famille a pu la reloger.

Nous avons volontairement enlevé un jeune pour calculer la donnée de l'accompagnement le plus long, car il s'agissait d'un jeune réfractaire à tout accompagnement et qui occupait illégalement un de nos logements. Nous avons mis en œuvre une procédure d'expulsion qui a pris beaucoup de temps. La procédure est arrivée à son terme, le jeune a été incarcéré entre-temps pour d'autres problématiques.

La durée moyenne d'accompagnement est d'un peu moins de 7 mois. La durée s'est allongée par rapport à 2024. Cela s'explique par un nombre bien moins important de jeunes qui ont quitté le dispositif de manière volontaire ainsi que ceux pour qui le service a décidé d'arrêter l'accompagnement par manque de collaboration. Ces contrats courts influent nécessairement sur la durée moyenne d'accompagnement.

L'accompagnement en 2025

La plateforme de service jeune propose un accompagnement global. Ainsi nous pouvons soutenir les jeunes pour l'accès au logement, l'accès à l'emploi ou à la formation, l'accès à la santé, et sur le volet administratif.

Nous ne présumons pas de priorité sur ces axes d'intervention. Nous pouvons entamer un travail avec les jeunes sur plusieurs axes concomitamment. Il s'agit de répondre à la fois aux besoins repérés par l'équipe et exprimés par le jeune.

2025	
Nombre de VAD	663
Nombre de RDV au bureau	485
Nombre de RDV extérieur	178
Nombre total d'interventions.	1857
RDV non honoré ou annulé par le jeune	126

En 2025 nous avons réalisé un total de 1857 interventions pour 93 jeunes accompagnés (1852 en 2024 pour 115 jeunes). La nouvelle organisation a permis d'une part de diminuer le nombre d'accompagnements (car plus ciblé) et par ricochet a permis d'augmenter le nombre moyen d'interventions auprès de chacun des jeunes (20 interventions/jeunes en 2025 contre 16 interventions/jeunes en 2024).

V – EXEMPLE DE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT EN 2025

Présentation et parcours de S :

Février 2025

S, âgé de 23 ans, a été orienté vers la Plateforme de Services Jeunes par la Mission Locale en février 2025. Originaire de Guinée, il y a grandi avant de rejoindre l'Europe dans le cadre d'un programme étatique permettant à certaines personnes de venir y travailler. Il a d'abord séjourné en Espagne, où il a exercé une activité professionnelle pendant quelques mois, avant d'être orienté vers la France.

À son arrivée en France, S. a suivi une formation en maçonnerie, qui lui a permis d'acquérir des compétences techniques et de faciliter son insertion sociale. Au moment de son entrée dans le dispositif, il exprimait le souhait de s'orienter vers le secteur de la logistique, plus particulièrement vers le métier de préparateur de commandes.

Sur le plan résidentiel, S. se trouvait sans solution de logement stable, ce qui constituait un enjeu important dans la stabilisation de sa situation et dans la mise en œuvre de son projet d'insertion.

Mai 2025 - Accueil et définition du projet

Il a intégré la Plateforme de Services Jeunes le 16 mai 2025. Lors du premier mois d'accompagnement, un temps d'échange a été consacré à l'évaluation de sa situation et à l'identification de ses attentes, notamment concernant son projet professionnel. S. exprimait le souhait de s'orienter vers le métier de préparateur de commandes. Nous avons travaillé à l'élaboration de son CV afin de lui permettre de candidater dans ce domaine. Parallèlement, plusieurs démarches administratives ont été engagées, notamment la constitution d'une demande de logement social et l'inscription auprès du SIAO. S. était à jour en ce qui concerne certaines démarches que nous pouvons effectuer à la Plateforme. (Carte d'identité, CSS, Carte vitale, impôts...)

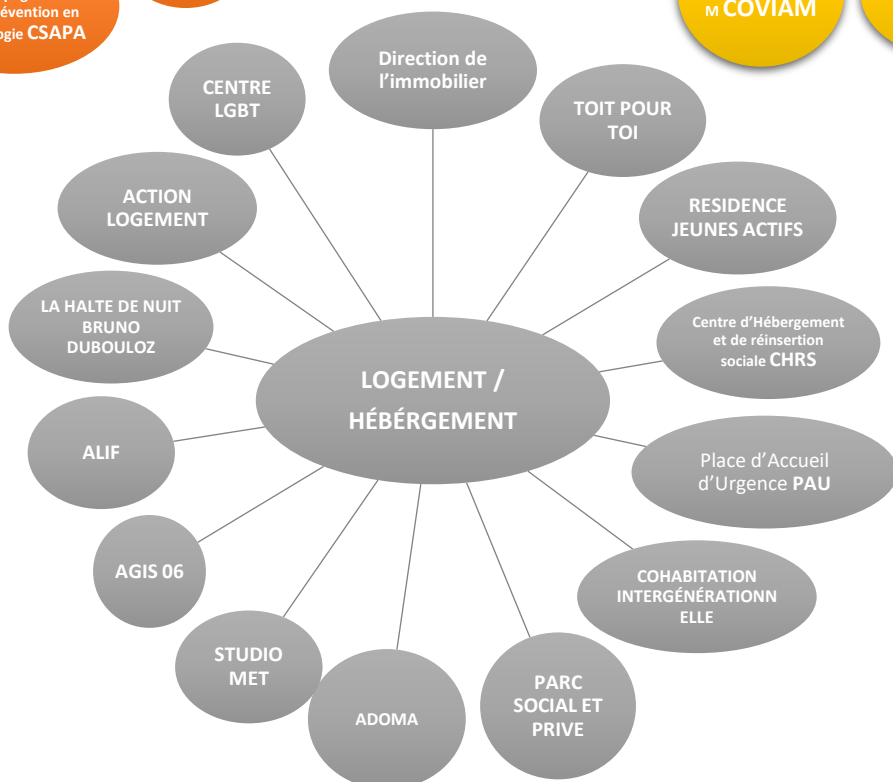
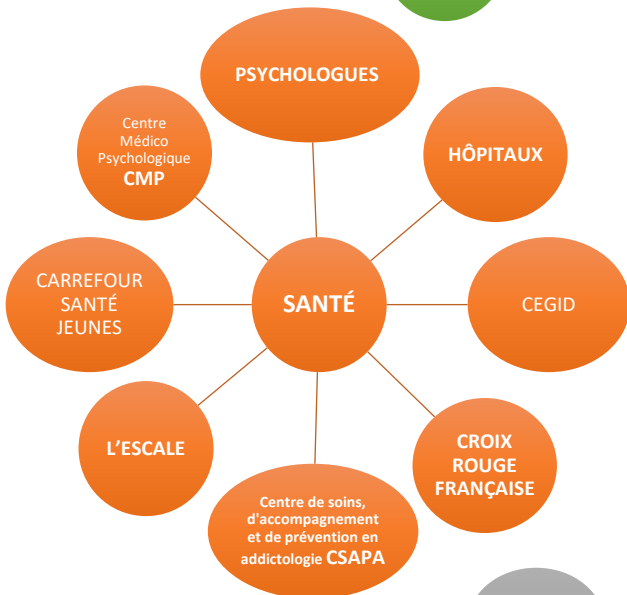
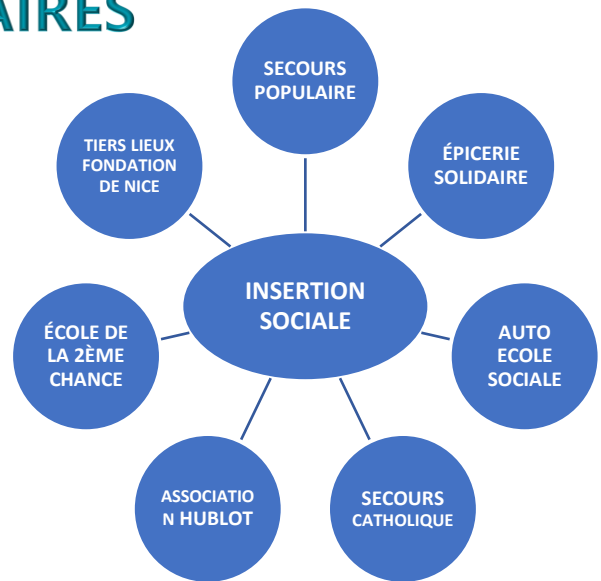
Mai à juillet 2025 - Activité professionnelle et poursuite des démarches

Entre mai et juillet, S. a exercé une activité en intérim dans le secteur de la maçonnerie VRD. En juillet, il a obtenu un contrat d'apprentissage en tant que préparateur de commandes, en lien avec une formation dispensée par l'AFPA. En parallèle, l'accompagnement s'est poursuivi autour des démarches de relogement. Un compte a été créé sur la plateforme Adoma, une demande de garantie Visale a été effectuée et plusieurs dossiers ont été constitués pour des foyers de jeunes travailleurs, notamment auprès des résidences « Les Nations » et « Espace Soleil ». À la fin du mois de juillet, l'ensemble des démarches administratives liées au relogement avait été engagé avec lui.

Septembre à octobre 2025 - Accès au logement

À la mi-septembre, S. a été contacté par Adoma pour l'attribution d'une chambre. Deux semaines plus tard, il a également reçu une proposition de logement en studio dans un foyer de jeunes travailleurs géré par Api Provence, à la résidence Les Nations. Après réflexion, S. a choisi d'intégrer le logement en FJT. Son déménagement a été réalisé au début du mois d'octobre. Il poursuit son contrat d'apprentissage en préparation de commandes. Sa situation apparaît aujourd'hui stabilisée sur les plans professionnel et résidentiel, ce qui a permis la fin de son accompagnement au sein de la Plateforme de Services Jeunes le 07/10/2025.

PARTENAIRES



CONCLUSION

L'année 2025 a été marquée par des avancées significatives, mais aussi par des défis persistants, reflétant la complexité de notre mission d'accompagnement des jeunes en grande précarité. La mise en place d'outils structurants (PAI, fiches de premier accueil) et la réorganisation du service, avec l'adaptation du temps de coordination et l'élargissement des missions d'un travailleur social, ont permis d'optimiser notre fonctionnement interne.

Cependant, face à l'afflux d'orientations, nous avons dû suspendre les admissions durant deux mois en 2025, soulignant la tension persistante entre la demande et nos capacités d'accueil.

Nos partenariats avec les acteurs du logement social, notamment Adoma et le SIAO, commencent à porter leurs fruits, ouvrant de nouvelles perspectives de relogement pour les jeunes accompagnés.

Parmi les réalisations majeures, l'obtention d'un Crédit Non Reconductible pour la Plateforme de Colocation a permis de proposer une solution innovante aux jeunes en difficulté d'accès au logement privé. Grâce à ce dispositif, ainsi qu'à un mécénat de compétence avec IndoSuez pour la rénovation de deux logements, nous avons pu offrir des hébergements stables et dignes.

En 2026, les 3 appartements de la plateforme de colocation devraient permettre de fluidifier les sorties. Il s'agira de vérifier l'efficacité de ce dispositif pour le relogement définitif des jeunes.

Par ailleurs, la finalisation de la procédure d'expulsion du logement situé au 18 montée de Cimiez à Nice nous a permis de récupérer un bien essentiel pour notre parc immobilier.

Enfin, les ateliers collectifs sur la régularisation et le relogement, que nous reconduirons en 2026, ont confirmé leur pertinence pour renforcer l'autonomie des jeunes. Malgré ces succès, des difficultés subsistent, notamment dans l'accompagnement des jeunes sortant de prison et de ceux présentant des problématiques psychologiques, nécessitant une mobilisation renforcée de nos partenaires et des moyens adaptés.

En 2026, nous poursuivrons nos efforts pour consolider notre dispositif, approfondir nos collaborations et trouver des réponses innovantes aux besoins les plus complexes. Nous continuerons à nous réorganiser en interne. Nous souhaitons poursuivre et accentuer les partenariats avec ADOMA, le SIAO et pouvoir mener ce travail avec les FJT. Concernant l'emploi, nous sommes en contact avec l'EPIDE de Marseille pour certains jeunes. Enfin, nous espérons que l'expérimentation de la Plateforme de Colocation sera pérennisée, car cela offre des solutions concrètes de relogement aux jeunes accompagnés.

QUELQUES LOGEMENTS EN IMAGES

